

INFORMATIONS OFFICIELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Appel à candidatures

Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) à Suresnes au titre de l'année scolaire 2006-2007 :

Les enseignants intéressés voudront bien demander à la DRH un dossier de candidature et adresser pour le **9 décembre 2005** (date de réception) leur dossier rempli, signé et muni de toutes les pièces demandées à leur I.E.N. de circonscription, qui le transmettra avec son avis (cf. *annexe III de la circulaire n°95-003 du 4 janvier 1995*) à la DRH pour le **16 décembre 2005** (ou, pour les enseignants affectés en SEGPA, EREA, UPI ou classe-relais, à leur chef d'établissement, qui le transmettra avec son avis (cf. *annexe III de la circulaire n°95-003 du 4 janvier 1995*) à l'I.E.N. Lons 2 AIS qui transmettra le dossier à la DRH avec son propre avis sur la candidature.

Stage de préparation au **diplôme d'État de psychologue scolaire** (DEPS) en 2006-2007 :

Pour être admis à suivre ce cycle de formation, les candidats doivent remplir les conditions définies par *l'article 3 du décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 modifié* :

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire ;
- justifier de la licence de psychologie (en juin 2005 au plus tard) ;
- avoir effectué avant l'entrée dans le cycle de formation trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe.

Les services effectués en tant que « faisant fonction » de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation ne sont pas considérés comme de l'enseignement.

Il sera donné priorité, dans l'intérêt du service, aux candidats ayant encore au moins 3 années de services à effectuer.

Pour plus de renseignements se connecter sur le **site Internet** de l'Inspection Académique à la rubrique *Enseignants 1er degré / Détachement et appel à candidatures*.

Retenues sur salaire de la journée de grève du 4 octobre 2005

Elles seront effectuées sur la paye du mois de décembre 2005 (paye préparée et envoyée à la Trésorerie générale pour le 15/11/05).

Conseil de formation continue

Il se tiendra le **12 décembre 2005, à 14 heures**, à l'Inspection Académique, dans la **salle Grandjeat**.

Bourses au mérite

L'objectif du dispositif mis en place le 21 juillet 2000 est de permettre aux élèves boursiers de collège les plus méritants de poursuivre, dans de bonnes conditions, une scolarité dans un lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel conduisant au baccalauréat.

La commission d'attribution s'est réunie le 18 octobre 2005. En fonction des 3 critères suivants : boursier en 3ème, boursier en 2nde et les meilleures notes au brevet, **elle a attribué 36 nouvelles bourses au mérite pour l'année scolaire 2005-2006**.

Le nombre total de bourses au mérite pour le Jura est de **106**. Le taux est de 775.23 €/an (en légère augmentation). Elle s'ajoute à la bourse nationale.

Violences scolaires graves (SIGNA Septembre Octobre 2005)

	Période septembre octobre 2004	Période septembre octobre 2005
Établissements ayant répondu	12 sur 52 soit 23,08%	36 sur 51 soit 70,59%
Nombre d'événements signalés	41	43
Dont :		
Atteinte à autrui	20 (48.78%)	32 (74.42%)
Atteinte à la sécurité	1 (2.44%)	1 (2.33%)
Atteinte aux biens	16 (39.02%)	6 (13.95%)
Autres faits	4 (9.76%)	4 (9.30%)
À motivation raciste ou antisémite	1	0

Aucun événement n'a été signalé pour le premier degré sur cette période. Sur les 36 établissements ayant répondu, 20 ont signalé un état néant, 10 collèges ont signalé 26 événements, 6 lycées ont signalé 17 événements.

Prime d'installation

Elle peut être attribuée par le Rectorat aux personnels nouvellement nommés dans l'Académie et aux personnels nommés sur un premier poste après réussite au concours, notamment aux enseignants «T1» sortant de l'IUFM. Cette prime est versée sous condition de ressources et elle n'est pas cumulable avec l'indemnité de changement de résidence.

Une aide à la caution est également possible pour les personnels qui déménagent pour raisons personnelles (mutation de conjoint,...) et non dans le cadre d'un changement d'affectation (Rectorat – SPAS – Bureau d'action sociale - Mme Bulle - Tél : **03 81 65 47 38**).

Groupe de travail

Le groupe de travail chargé d'examiner les demandes d'indemnités péri-éducatives des écoles de l'enseignement privé se réunira le **2 décembre 2005**.

28 victimes ont entre 12 et 17 ans. 6 événements ont eu lieu pendant des activités scolaires, 16 dans les cours de récréation. Les violences physiques sans arme sont à l'origine de 20 signalements.